



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ  
ET DE LA LÉGALITÉ  
Bureau des associations et des élections

**Arrêté n° 2019-0029 portant nomination des membres des commissions de contrôle  
chargées de la régularité des listes électorales  
dans les communes du département de la Seine-Saint-Denis**

**Le préfet de la Seine-Saint-Denis  
Officier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté N°2016-2157 du 18 juillet 2016 donnant délégation de signature à M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, secrétaire général de la préfecture ;

Vu les propositions des maires des communes concernées ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis,

**A R R E T E :**

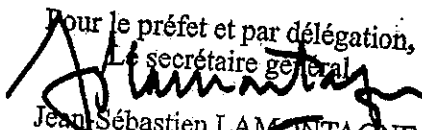
**Article 1<sup>er</sup>**

Sont désignés, pour trois ans, membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, les personnes dont les noms figurent dans le tableau annexé ci-après.

**Article 2**

Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Seine-Saint-Denis.

Fait à Bobigny , le 09 janvier 2019

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
  
Jean-Sébastien LAMONTAGNE

<p>ROSNY SOUS BOIS</p>	<p>- RULLON Geneviève - POINSIGNON Pierre - JACAMENT Sylvie</p> <p>Suppléants : PINCHON Danielle MANGON Pierre THOMMAS Jean-Pierre</p>	<p>- MICHEL Christian</p> <p>Suppléant : FAGARD Anne- Carine</p>	<p>- PAILHOUX Pierre-Claude</p> <p>Suppléant : HANOT Adrien</p>
----------------------------	--	--	---